

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès



DOUZIEME CONFERENCE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES A SOUS MUNITIONS.

(Genève, du 11 au 14 Septembre 2024)

Intervention de la Délégation de la République du Niger.

« POINT 08 DE L'ORDRE DU JOUR : DEBAT GENERAL »

Madame la Présidente,

Je voudrais d'abord vous féliciter pour votre aimable Présidence de cette douzième conférence des Etats parties à la convention sur l'interdiction des armes a sous munitions et vous assurer de la coopération entière de ma délégation.

Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau pour leur brillante élection.

Madame la Présidente,

Comme tout le monde le sait, cette 12^{ème} réunion des Etats parties intervient dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques et des conflits violents à travers le monde qui font planer une menace certaine sur la Convention.

Pour le Niger, la Convention sur les armes à sous-munition, renforce et complète le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'Homme. Elle poursuit des objectifs humanitaires, visant la réduction des souffrances insupportables que ces armes causent à la personne humaine, la préservation de la sécurité humaine et le développement.

C'est pourquoi le Niger soutient pleinement sa mise en œuvre effective dont il produit par ailleurs régulièrement ses rapports sur les activités menées dans ce cadre.

Le Niger reste particulièrement d'avis que l'utilisation des Armes à sous munitions constitue une menace réelle pour les populations civiles et la santé humaine.

A cet égard, nous estimons que la mobilisation de tous les Etats en faveur de l'universalisation de cette convention doit constituer un objectif à atteindre par l'humanité en raison de leurs conséquences sécuritaires et humanitaires terribles.

Dans cette optique, une importance capitale doit être accordée à tous les aspects liés à la promotion et à la mise en œuvre de la Convention, à travers notamment une synergie d'action entre toutes les parties prenantes ainsi qu'un renforcement des campagnes de sensibilisation au profit des populations les plus exposées et les plus vulnérables.

Pour terminer, ma délégation, regrette les informations concernant le retrait éventuel de la Lituanie de la Convention et appelle cette importante Partie à l'instrument à un repositionnement conforme aux objectifs de la convention.

Enfin ma délégation exprime sa satisfaction quant aux progrès jusque-là réalisés avec le concours des Etats Parties, des Partenaires et de toutes les parties prenantes en vue de l'universalisation et de la mise en œuvre de la Convention, et les encourage à poursuivre ces efforts.

Je vous remercie Madame la Présidente.